

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 044/2022 page 1

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER  
Séance du 18 novembre 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	9	
Votants	9	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0
Date de convocation		
03/11/2022		

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

**Présents :** MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine  
MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, PERRIER Antoine, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe, COUDERT Loïc

**Absents :** M. PIESET Jean-Marc

A été nommée secrétaire de séance : MARCOU Christian

**OBJET:** CONSTRUCTION D'UNE HALLE AUX ABORDS DE L'ÉTANG COMMUNAL

Madame Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 octobre 2022, le projet de construction d'une halle aux abords de l'étang a été voté à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel (délibération n°043/2022) ainsi que l'autorisation qui lui est faite de signer tous les documents nécessaires à l'acceptation des marchés.

Elle soumet, ce jour, la liste des entreprises retenues, ceci en conformité avec le règlement des marchés publics, et le plan de financement définitif

**ENTREPRISES RETENUES**

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT
Lot n°1 / Gros œuvre	BATI TP – Malemort 19 360	6 660,06 €
Lot n°2 / Charpente Toile périphérique	SAS DUBOIS – Malemort 19 360	27 606,41 € 8 145,40 €
Lot n°3 / Couverture	DB ZINC – SADROC 19 270	43 580,50 €
Maîtrise d'œuvre	DEJANTE VRD CONSTRUCTION – Malemort 19 360	12 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>98 492,37 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF**

Recettes	Montant HT
FEADER LEADER 80%	78 793,90 €
Reste à la charge de la Commune 20% HT	19 698,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 492,37 €</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 044/2022 page 2**

**Madame Le Maire propose au Conseil municipal :**

- ✓ d'approuver le choix des entreprises ainsi que le plan de financement
- ✓ de l'autoriser à poursuivre la constitution du dossier de sollicitation des fonds FEADER/LEADER

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ **Approuve** le choix des entreprises et le plan de financement
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à poursuivre la constitution du dossier de sollicitation des fonds FEADER/LEADER

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 18 novembre 2022

Le Maire, Martine DUMONT



Transmis au représentant de l'État le : .....  
Publié le: 19 novembre 2022 .....